

## Conseil Municipal du 13 janvier 2012

### Procès-verbal

A 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. MATHON Christian, Maire de la commune.

**Présents** : BEAUJOIS A, FICHELE MC, HARMANT M, HERON N, JACQUART JM, KIMOUR A, LECAT S, LEVEL DE RIDDER G, MATHON V, MATHON C, SABOURIN D, SPETEBROODT JM, TESTELIN F et TOURNEMINE JC, LEGRIN JM, N. EUCHIN.

**Absent excusé avec pouvoir** : HOUSSIN B à HERON N, SPETEBROODT M à SPEETEBROODT, CHATEAU G à JACQUART JM,

**Absent excusé**:

### Ordre du jour

#### COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

**Information n°1** : ZAC TOURNEBRIDE ET COEUR DE VILLE retour sur la réunion Ville / LMCU du 19 décembre et sur le courrier communautaire en date du 6 janvier.

#### ADMINISTRATION GENERALE – ADMINISTRATION COMMUNALE

Gestion des assemblées - Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2011

Arrêtés municipaux depuis le 09 décembre 2011

**Délibération°1** : Remboursement des frais réels de mission liés aux fonctions électives.

**Délibération°2** : Indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué.

#### MARCHES PUBLICS

**Délibération°3** : marché de maintenance du réseau de chauffage des bâtiments communaux – désignation du nouveau prestataire.

**Délibération°4** : marché de prestation informatique - ensemble des logiciels nécessaires au fonctionnement administratif municipal dans le cadre des obligations imposées par l'ETAT.

#### ELECTIONS

**Information n°2** : Révision des listes électorales – bilan du tableau du 10 janvier.

**Délibération°5** : Localisation du second bureau de vote.

**Information n°3** : Répartition des électeurs au sein des deux bureaux de vote.

## **URBANISME – HABITAT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Information n°4 :** Travaux d'assainissement rue des Fusillés

**Information n°5 :** Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – accompagnement de la politique de l'apprentissage

### **VIE LOCALE & ASSOCIATIVE**

**Information n°6 :** Demande de subventions pour deux nouvelles associations capinghemmoises - CAP ART et UN PIED DEVANT L'AUTRE.

### **SECURITE**

**Information n°7** Installation d'un radar de vitesse DIMAC V par LMCU et problématique de l'achat d'un radar de vitesse.

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

**Information n°1 :** ZAC TOURNEBRIDE ET CŒUR DE VILLE retour sur la réunion Ville / LMCU du 19 décembre et sur le courrier communautaire en date du 6 janvier.

**Monsieur le Maire explique que le 19 décembre dernier, Guy CHATEAU et lui ont été reçu par M. le Vice –Président VANDIRIENDONCK en charge de l'aménagement urbain au nom de LILLE METROPOLE.**

**Dans le cadre de cette réunion, ils ont exposé et expliqué les attendus de la délibération cadre adoptée par l'assemblée CAPINGHEMMOISE le 9 décembre.**

**M. le Vice-président les a informé qu'au regard de la nouvelle situation politique à CAPINGHEM et des éléments indiqués au travers de ladite délibération... en l'état, l'attribution de la concession TOURNEBRIDE à un aménageur n'était plus d'actualité.**

**Par ailleurs, lors de cet entretien, il a été convenu :**

- **Qu'il fallait mettre en œuvre la solution la plus adéquate pour que la liaison piétonne HUMANICITE – CAPINGHEM soit une réalité très rapidement ;**
- **Que le principe d'une nouvelle ZAC, au moins moitié plus petite, se substituant à TOUNEBRIDE, voir également au CŒUR DE VILLE , était un principe recevable pour LMCU ;**
- **Que le maintien de la ZAC CŒUR DE VILLE était juridiquement risqué au regard de l'augmentation significative du bilan financier (+ 30% par rapport au bilan validé par M. le PREFET) ;**
- **Enfin que le principe de la ville intense était inadapté au contexte local... M. VANDIERENDONCK reconnaissant d'ailleurs qu'il existait des précédents au sein de la métropole, notamment pour les communes plus rurales... on parle de 25 habitations à l'hectare, en lieu et place d'un minimum de 35, application littérale de la ville intense.**

**Fort de l'ensemble de ces constats, il a été décidé en fin de réunion que les services communautaires étudieraient l'impact financier de deux scénarios, à savoir :**

- **Un projet de nouvelle ZAC à la place de TOURNEBRIDE mais maintien du CŒUR DE VILLE ;**

- Un projet de nouvelle ZAC à la place de TOURNEBRIDE et CŒUR DE VILLE... cette solution étant privilégiée par les élus de CAPINGHEM.

Le 6 janvier, M. le Maire a donc reçu la réponse de M. le VICE-PRESIDENT, réponse qu'il a exposée lors de la cérémonie des vœux aux CAPINGHEMMOIS.

Aujourd'hui, LMCU préfère maintenir le CŒUR DE VILLE, en faisant fi des risques d'un recours préfectoral et d'un recours d'un tiers... c'est dommage.

A ce stade des échanges et de la réflexion, M. le Maire pense qu'il est nécessaire qu'un débat constructif s'opère très rapidement avec l'ensemble des partenaires des projets. C'est pourquoi, il indique que les 4 semaines à venir seront consacrées à rencontrer et discuter avec l'ensemble des décideurs et notamment Mme la Présidente de LILLE METROPOLE.

Une fois encore, il rappelle que l'équipe municipale n'est pas contre l'extension de la commune mais elle affirme que des projets de cette ampleur, nécessitent de la transparence, de l'écoute et de la confrontation d'idées.

## **ADMINISTRATION GENERALE – ADMINISTRATION COMMUNALE**

Gestion des assemblées - Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2011

Mme LEVEL DE RIDDER Géraldine précise que sa remarque concernant la modification du plan local d'urbanisme dans le cadre du dossier HORSE LAND à PRESMESSUES n'apparaît pas au sein du compte rendu... elle demande donc au secrétaire de mairie de reprendre son intervention afin de compléter ledit compte rendu de séance.

Arrêtés municipaux depuis le 09 décembre 2011

### **Délibération<sup>o</sup>1 : Remboursement des frais réels de mission liés aux fonctions électives.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-18, R2123-22-1 et R 2123-22-2, v

Vu le décret n° 83-16 du 13-01-1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes et modifié par décret n° 88-74 du 21/01/1988, Considérant que la commune de Capinghem tient à rembourser les frais réels de déplacement incluant l'hébergement et les frais de transport des élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal décide que**

- 1) Tout déplacement d'élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions fait l'objet d'un ordre de mission préalable au déplacement signé du maire pour les adjoints et les conseillers municipaux ou du premier adjoint pour le maire.
- 2) Les frais de mission sont remboursés aux frais réels. Ils sont assumés soit directement par la commune, soit remboursés aux intéressés.
- 3) Le règlement se fait sur facture dans le cas de prise en charge directe par la commune et sur présentation d'un état de frais, certifiés exact par l'intéressé dans le

cas où il avance les dits frais, accompagné de notes, factures ( dans la limite de 100 € pour la restauration) ou titres de transport y afférents (train 2<sup>ème</sup> classe uniquement).

- 4) En cas de non –restitution des titres de transport par les appareils de contrôle, le remboursement s'effectue sur production de l'ordre de mission et de l'état de frais.
- 5) En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, il est appliqué le régime de remboursement des agents des collectivités territoriales.
- 6) Le règlement peut être effectué indifféremment :
  - par remboursement à l'intéressé des sommes qu'il aura avancées
  - ou par paiement direct au(x) prestataire(s) de facture(s) établie(s) au nom de la commune.A cette fin, l'état de frais certifié par l'intéressé devra mentionner les sommes qu'il aura lui-même avancées.

**-Vote à l'unanimité-**

### **Délibération°2 : Indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué,  
Vu la délibération du 21 novembre 2011 (11.10-2011/2014) créant le poste de conseiller délégué en charge des travaux,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
  - 43% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité du Maire
  - 13.75% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de fonction des adjoints
  - 13.75% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué
- D'annuler la délibération prise par le conseil municipal en date du 11 novembre 2011 (CM 11.07-2011/2014).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

#### RECAPITULATIF INDEMNITES AUX ELUS

A compter du 01/02/2012

Population : 1639 habitants

<b>ELUS</b>	<b>Calcul de l'indemnité Valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2010</b>	<b>Indemnité mensuelle</b>
<b>Le Maire :</b> M. Christian MATHON	Maxi : 43 % de l'indice brut 1015	1 634.63 €

<b>Adjoint :</b> M Sébastien LECAT M. Nicolas HERON M. Abdelkader KIMOUR Mme Marie-Claude FICHELE M. Jean-Marie JACQUART	13.75 % de l'indice brut 1015	522.70 € 522.70 € 522.70 € 522.70 € 522.70 €
<b>Conseiller délégué :</b> M. Alain BEAUJOIS	13.75 % de l'indice brut 1015	522.70 €

**Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2012,**

- **d'affecter le taux de 43% de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique au Maire de la commune de CAPINGHEM.**
  - **d'affecter le taux de 13.75% de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique aux Adjointes et conseiller municipal délégué de la commune de CAPINGHEM,**
  - **l'annulation de la délibération du 11 novembre 2011 (CM 11.07-2011/2014).**
- Vote à l'unanimité-

#### MARCHES PUBLICS

**Délibération°3 : Marché de maintenance du réseau de chauffage des bâtiments communaux – désignation du nouveau prestataire.**

M. le Maire indique aux membres du conseil que dans le cadre du marché d'entretien et de réparation du parc de chaudières de la commune, une mise en concurrence a été organisée et deux entreprises ont été reçues pour finaliser les offres respectives.

Pour information, les propositions finales ont été les suivantes :

APP SERVICE / 59 160 LOMME : entretien et réparation à la facture 1 600 € TTC.

AN AVEL / 59 000 LILLE : entretien et réparation à la facture 1 516€ TTC.

**Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché d'entretien et de réparation des chaudières communales à la société AN AVEL / 59 000 LILLE.**

**Monsieur LECAT profite de cette délibération pour remercier publiquement M. SABOURIN Didier pour sa décision concernant son renoncement au marché de maintenance du réseau de chauffage de la ville... un geste élégant.**

-Vote à l'unanimité-

**Délibération°4 : Marché de prestation informatique - ensemble des logiciels nécessaires au fonctionnement administratif municipal dans le cadre des obligations imposées par l'ETAT.**

**M. le Maire rappelle que la commune dispose depuis quelques années d'un environnement informatique spécifique aux collectivités territoriales, dont le cadre est fixé par l'ETAT.**

En synthèse, les services disposent des logiciels suivants : Paye, Comptabilité, Etat Civil, Accueil / communication, CCAS, Délibérations et arrêtés.

Jusqu'au 31 décembre 2011, la ville disposait d'un contrat avec la société SEGILOG, dont le siège se situe à LA FERTE BERNARD (72 400).

Après analyse des nouvelles offres effectuées par la société SEGILOG, M. le Maire propose d'une part, au Conseil Municipal de reconduire pour un an le contrat liant la commune à SEGILOG. D'autre part, de mener une étude interne précise des besoins informatiques en interne afin de lancer un marché public en procédure adaptée pendant l'année 2012 lié à l'objet de la présente délibération.

M. le Maire précise enfin que le coût de la prestation se décompose ainsi :

- 340 € HT pour la maintenance et la formation ;
- 3 060 € HT pour les droits d'utilisation des logiciels.

**Le Conseil Municipal décide la reconduction du contrat avec la société SEGILOG pour les montants et prestations suivantes :**

- **340 € HT pour la maintenance et la formation ;**
- **3 060 € HT pour les droits d'utilisation des logiciels.**

**Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer lors du dernier trimestre 2012 un marché adapté lié au contrat de prestation de service informatique et d'achat de logiciels.**

**Monsieur LECAT demande si au travers du contrat liant la ville à CAPINGHEM, il est possible de mettre à disposition de la bibliothèque un nouveau logiciel.**

**Monsieur le Maire répond que le sujet a été abordé avec SEGILOG et la réponse est oui.**

**-Vote à l'unanimité-**

## **ELECTIONS**

**Information n°2 :** Révision des listes électorales – bilan du tableau du 10 janvier.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau rectificatif du 10 janvier 2012 relatif à la révision de la liste électorale.

Statistiques	Hommes	Femmes	Total
Total des inscrits au 28/02/2011	635	672	1307
Additions	78	73	151
Radiations	55	54	109
<b>Total des électeurs</b>	<b>658</b>	<b>691</b>	<b>1349</b>

### **Délibération°5 : Localisation du second bureau de vote.**

M. le Maire indique aux membres du conseil que la Préfecture l'a informé que l'arrêté adopté par M. le Préfet en septembre 2011 et lié à la création ou la modification des bureaux de vote à l'échelle du département fera l'objet d'un arrêté modificatif dans le premier trimestre 2012

En conséquence, M. le Préfet informe que les communes peuvent encore apporter des modifications.

Fort de ce constat, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des membres du conseil municipal concernant la localisation du second bureau de vote. Par délibération du 10 juin 2009, le Conseil Municipal avait choisi l'école LUCIE AUBRAC, néanmoins pour des raisons logistiques et de place, M. le Maire souhaiterait que le second bureau de vote soit finalement organisé au sein de la salle polyvalente.

**Après débat, il apparaît compliquer d'opérer à un tel changement... en effet, M. HERON rappelle que la salle polyvalente est louée le week-end et ce dispositif se télescope nécessairement avec les dates des élections.**

**L'adoption de la délibération est reportée.**

**Profitant du débat instauré autour de la localisation du bureau de vote, M. LECAT souhaite revenir un instant sur le taux de participation aux élections municipales. Ce taux est en définitif plus élevé, en effet, le travail réalisé par les services municipaux et la préfecture dans le cadre de la refonte électorale 2012 démontre que 109 personnes inscrites sur la liste en novembre, n'habitent plus la commune depuis au moins le 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

**Information n°3 :** Répartition des électeurs au sein des deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la répartition des rues par bureau de vote comme suit :

#### **Bureau 1 – mairie**

Rues Poincaré, du Grand But, des Fusillés, Enizant, La Pépinière, Les Trois Monts, La Perdrière (avenue des Sarcelles, avenue des Bouvreuils, avenue des Faisans, allée des Alouettes, allée des Fauvettes), ruelle de la Becquerie, rue de la Clef des champs.

#### **Bureau 2 – salle polyvalente**

Rues de l'Eglise, des Trois Chênes, allée des des Ormes, allée des Saules, rue de Sequedin, rue d'Ennetières, rue Pasteur, ruelle des Carmélites, Le Hameau, La Paturelle, Domaine de Rouvroy (avenue Augustin Tirant, rue des Bouleaux, allée de la Fraternité, place de la Fraternité, rue du Bourg, rue des Lilas, sentier du Bocage), La Closerie, La Hollande, allée du Jardin Public.

### **URBANISME – HABITAT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Information n°4 :** Travaux d'assainissement rue des Fusillés

**Il est précisé que les travaux de remplacement du réseau d'eau potable sont échelonnés sur 16 semaines à compter du 23 janvier.**

**Information n°5 :** Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – accompagnement de la politique de l'apprentissage.

L'assemblée est plutôt favorable mais il est demandé aux services de se rapprocher des communes voisines ainsi que de la Chambre des Métiers afin de connaître le positionnement classique des villes par rapport à ce type de demande.

### VIE LOCALE & ASSOCIATIVE

**Information n°6 :** Demande de subventions pour deux nouvelles associations CAPINGHEMMOISES - CAP ART et UN PIED DEVANT L'AUTRE.

Le Conseil municipal se félicite de la création de nouvelles associations. Leurs demandes seront donc étudiées dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2012. A priori, le conseil est favorable au versement de subventions... néanmoins, les montants alloués feront l'objet d'une analyse précise.

### SECURITE

**Information n°7** Installation d'un radar de vitesse DIMAC V par LMCU et problématique de l'achat d'un radar de vitesse.

M. le Maire fait lecture du courrier de LILLE METROPOLE. Le Conseil Municipal déplore que le prêt soit réduit à trois jours.

Il apparaît donc opportun de mener une réflexion exhaustive par rapport à la problématique de la vitesse rue POINCARE et concomitamment étudier l'achat ou pas d'un radar pédagogique.

M. le Maire informe l'assemblée avant de lever la séance que la POLICE NATIONALE souhaite organiser une réunion publique à CAPINGHEM dans un souci de communication et de pédagogie. Il s'agit notamment de faire un point sur les nouveaux modes opératoires des délinquants et sur l'incivilité quotidienne.

Mme LEVEL DE RIDDER demande quel est le bilan de LYS SECURITE pour les vacances de NOEL.

M. le Maire précise que rien n'a été signalé par la LYS SECURITE... on peut s'en féliciter.

Mme LEVEL DE RIDDER prend note de la proposition très positive de la POLICE NATIONALE... néanmoins, elle s'interroge sur le fait que les panneaux liés à l'opération VOISINS VIGILANTS ne sont pas encore mise en place. Elle le regrette vivement.

Mme LEVEL DE RIDDER et M. TESTELIN sollicitent le secrétaire de mairie avant le terme de la réunion au sujet des garanties décennales opérantes par rapport à la construction de l'école LUCIE AUBRAC en date de 2005. En effet, tout le monde constate aujourd'hui que le bâtiment donne des signes anormaux prématurés d'usure, il serait donc opportun d'engager une procédure contractuelle pour pouvoir remédier à cet état de fait.



M. le secrétaire de mairie répond que la SAMCL – assureur de la ville - sera sollicitée afin de diligenter un expert en bâtiment.

Enfin, Monsieur le Maire lève la séance en précisant que le prochain conseil se déroulera le Vendredi 17 février 2012.

Christian MATHON  
Maire

BEAUJOIS Alain	CHATEAU Guy Excusé avec pouvoir	EUCHIN Nathalie
FICHELE Marie-Claude	HARMANT Monique	HERON Nicolas
HOUSSIN Blandine Excusé avec pouvoir	JACQUART Jean-Marie	KIMOUR Abdel Kader
LECAT Sébastien	LEGRIN Jean-Michel	LEVEL DE RIDDER Géraldine
MATHON Virginie	SABOURIN Didier	SPETEBROODT Jean-Marc
SPETEBROODT Maxime Excusé avec pouvoir	TESTELIN Franck	TOURNEMINE Jean-Claude